



# COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## Les Chavannes 2: cette fois, c'est officiel!



**COSSONAY** Le 7 octobre dernier, se sont réunis au Complexe scolaire intercommunal des Chavannes\* les représentants des Autorités communales de la région, cantonales, scolaires, les maîtres d'ouvrage ainsi que les représentants des 4 partenaires du projet: La Fondation de Vernand, l'ASPIC (association intercommunale de la piscine des Chavannes, 17 communes), l'ASICOVV (association scolaire intercommunale Cossonay Veyron Venoge, 11 communes) et la Commune de Cossonay.

\*Le complexe est renommé «Chavannes 2» (Les Chavannes 1 étant l'ancien collège situé un peu plus bas au centre de la Commune).

### Nombreux rebondissements

Plusieurs intervenants, dont la Conseillère d'Etat Mme Cesla Amarelle, sont venus donner leur retour d'expérience sur ce projet. Le discours de Mme Valérie Induni, Syndique, a permis de retracer l'histoire d'un projet qui aura mis onze ans à voir le jour. Comme elle l'a relevé en préambule: «Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait! (citation de Mark Twain). En effet, il en a fallu du temps et de l'énergie pour porter ce projet!».

Il est vrai que celui-ci a connu de nombreux rebondissements, il a traversé une réorganisation sco-



Entourant la conseillère d'Etat C. Amarelle et la présidente du Grand Conseil L. Cretegy, les six membres du comité de pilotage du projet de piscine (de g. à dr.): A. Pirat, assistant maître d'ouvrage, M. Scholder, directrice de la Fondation de Vernand, A.-L. Rime, syndique de L'Isle et présidente de l'ASICOVV, V. Induni, syndique de Cossonay et présidente de l'ASICOPE, P.-H. Dumont, vice-syndic de Penthaz et F. Rossi, vice-syndic de Gollion et président de l'ASPIC.

laire, un bras de fer juridique avec le Canton, la création de diverses associations intercommunales, la fin des relations de travail avec le premier architecte, la procédure de marchés publics pour trouver une entreprise totale, les demandes de crédit auprès des différentes associations intercommunales et de la Commune de Cossonay et la mise à disposition par cette dernière d'un terrain constructible légalisé, destiné à des constructions d'intérêt public au travers d'un droit distinct et permanent de superficie gratuit.

Le résultat est là: Les Chavannes 2 ce sont 11 classes, dont deux classes d'enseignement spécialisé,

1 salle de rythmique, 1 réfectoire scolaire, 1 appartement de fonction, des locaux administratifs, 1 bibliothèque scolaire, 1 piscine homologuée avec 2 bassins destinés aux écoles et au public, 1 garderie de 44 places, 1 UAPE de 48 places, 1 salle polyvalente et 1 cafétéria.

Que faut-il pour aboutir à un projet de construction de cette ampleur? Comme l'a expliqué Mme Induni: «Il faut un terrain constructible, une équipe de projet déterminée, enthousiaste et endurante» (dont les membres de la Commission de construction, à savoir Mme Induni, Mme Annelise Rime, Syndique de L'Isle et Présidente de l'ASICOVV, Mme Mi-

reille Scholder, Présidente de la Fondation de Vernand, M. Pierre-Henri Dumont, Municipal à Penthaz, M. Frédéric Rossi, Municipal à Gollion et Président de l'ASPIC, et M. Alain Pirat, assistant au maître d'ouvrage), des personnes ressources (chefs de services et collaborateurs cantonaux, collaborateurs communaux en particulier de la Commune de Cossonay, etc.), des moyens financiers, l'engagement de toute une région, une entreprise de construction (Losinger Marazzi), un accompagnement technique et enfin des utilisateurs!»

### Dédié à l'enfance et au sport

Les propos de la Syndique en clôture de son allocution du 7 octobre s'adressent à ces derniers: «Le Complexe scolaire, que nous souhaitons dédier à l'enfance et au sport, a ouvert ses portes cet été. Nous le remettons désormais à ses utilisateurs, aux élèves, aux petiots, aux fans de natation, aux clubs sportifs et aux apprentis nageurs, à la population de nos 17 communes et d'ailleurs et au personnel qui va y travailler jour après jour. À tous, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce grand bâtiment!»

La Municipalité *in corpore* se réjouit de constater l'engouement de la population envers ces nouvelles infrastructures régionales. ■

## COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## EN BREF

**Conseil communal**

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 1er novembre 2021** à 20h15 à l'Aula du théâtre (PAM 3). Nous rappelons que ces séances sont publiques et tenues dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. À ce propos, et uniquement pour le public et les représentants de la presse souhaitant assister à cette séance, la présentation d'un certificat Covid valide, ainsi que le port du masque, seront exigés. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs peuvent être consultés sur le site [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ou sollicités auprès du Greffe municipal.

**Bibliothèque communale  
Nuit du conte**

Dans le cadre de la Nuit du conte en Suisse, la Bibliothèque communale tiendra un événement dans le Temple, le **vendredi 12 novembre 2021** dès 18h00. L'entrée sera libre mais un certificat Covid valide sera requis pour toutes les personnes de plus de 16 ans.

**Centre de tri des déchets  
Horaire d'hiver**

Le samedi après-midi 30 octobre 2021 marque la dernière ouverture «estivale» du Centre de tri des déchets. Dès le 6 novembre 2021 et jusqu'au 26 mars 2022, la fermeture du samedi après-midi est supprimée. Les autres ouvertures restent inchangées, à savoir:

**Lundi:** 10h00-12h00 / 17h00-19h00; **Mardi:** Fermé; **Mercredi:** 10h00-12h00 / 15h00-19h00; **Jedi:** 16h00-19h00; **Vendredi:** 14h00-19h00; **Samedi:** 9h00-11h30.

**Charte cantonale des talus de route**

Notre Commune a récemment adopté la charte cantonale des talus de route, s'engageant ainsi à entretenir ses zones vertes de bord de route de manière écologique et différenciée, et à préserver et promouvoir la biodiversité, notamment en renonçant à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires ou en luttant contre

les plantes toxiques envahissantes et celles problématiques pour l'agriculture.

**Vente de bois**

L'hiver arrive, les températures commencent à chuter et peut-être que vous n'avez pas réapprovisionné votre stock de bois. Vous avez la possibilité de passer commande via le guichet virtuel du site Internet [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ou d'appeler les collaborateurs du Secteur des travaux et de la voirie au 021 861 35 04. Ceux-ci vous détailleront les types de commandes qui peuvent être faites.

**Contrôle des champignons**

Les habitants peuvent se rendre jusqu'au samedi 6 novembre prochain au collège des Chavannes de 17h00 à 18h00 pour le contrôle des champignons. Ces contrôles sont gratuits. Contact possible au 021 861 04 95. ■

LA MUNICIPALITÉ

**ACTION ECOLIVE - POMMEAU DE DOUCHE ÉCO À CHF 10.-**

ÉCONOMISER DE L'EAU  
ÉCONOMISER DE L'ARGENT  
ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE

Remplacez votre ancienne douchette par un pommeau de douche de dernière génération !

GRÂCE À LA LOI SUR LE CO<sub>2</sub> NE PAYEZ QUE CHF 10.- AU LIEU DE CHF 37.70



[www.sinum.ch/ecolive](http://www.sinum.ch/ecolive)

ecoLive  
Management innovatives



sinum

klik

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office National de l'Environnement ONEY

Nous soutenons et recommandons le pommeau de douche AquaClic

Dans le cadre de l'action «Des économies à portée de main pour les ménages», nous vous rappelons que la Commune de Cossonay offre la possibilité à ses citoyens d'économiser de l'énergie, de l'eau et de l'argent, tout en diminuant leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, chaque ménage

de Cossonay peut commander un pommeau de douche «éco» via le site Internet: [www.ecodouche-co2.ch/cossonay](http://www.ecodouche-co2.ch/cossonay) jusqu'au 31 décembre 2021. Les personnes ne disposant pas d'accès à Internet peuvent solliciter un formulaire de commande auprès du Greffe municipal.